



L'info

Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ)



Volume 37 Numéro 5

@ z22.cote.sud@csq.qc.net

Le 15 mars 2010

SISP **CSN** **FTQ**

NÉGOS 2010
FRONT COMMUN

Ensemble
pour les
services publics

Grande Manifestation
Le samedi 20 mars 2010 à Montréal
Rassemblement à compter de midi, Place du Canada, angle Peel et René-Lévesque Ouest
Métro Peel ou Bonaventure
Départ vers les bureaux de Jean Charest à 13 h
Participons en grand nombre ! Contactez votre syndicat.

Négociation nationale

Depuis quelques semaines, malgré la fréquence des rencontres, nous pouvons affirmer que la négociation stagne. Il y a bien entendu le dépôt patronal qui inclut l'ensemble des fantasmes de gestion cumulés au cours des 25 dernières années, l'épisode des modifications au régime pédagogique où la ministre annonce les modifications qui sont incluses dans le dépôt patronal et finalement, la sortie de la Fédération des commissions scolaires qui demande un dépôt public sur l'intégration des élèves HDAA en classe régulière. Sauf que, sur ce dernier point, à la table de négociation, les négociateurs patronaux affirment le plus sérieusement du monde qu'il n'y a pas de problème.

Donc on tourne en rond, la négociation fait du sur place. Il est temps de passer aux choses sérieuses. Il est temps que l'équipe de négociation patronale encaisse un mandat **réel** de négocier. Ce mandat ne peut venir d'ailleurs

que de la présidente du Conseil du trésor, Madame Monique Gagnon-Tremblay. C'est elle qui détient la clé de cette négociation.

La manifestation du 20 mars 2010 à Montréal où toutes les organisations membres du front commun convergeront est pour l'ensemble des membres la première occasion d'exprimer publiquement notre ras-le-bol collectif face au mépris des patrons. Nous avons l'occasion d'exiger du mouvement aux tables de négociation. Nous avons le droit de négocier un contrat de travail décent. Il est inacceptable qu'on veuille faire porter le poids de la réussite scolaire (et des échecs) sur les épaules des enseignantes et enseignants seuls.

Il est grand temps de mettre notre poing sur la table.

Assez, c'est assez.

Nous vous demandons de **vous inscrire à cette manifestation du 20 mars 2010 le plus rapidement possible auprès de votre déléguée syndicale ou délégué syndical.**

Départs :

Montmagny	8h	École secondaire Louis-Jacques-Casault
St-Anselme	8h	École secondaire
Lévis	8h45	École secondaire Pointe-Lévy (polyvalente Lévis)

Les détails seront communiqués aux déléguées et délégués en cours de semaine.

Pascal Côté.

AFFECTATION 2010-2011

Tout comme les années précédentes, l'échéancier d'affectation et les listes d'ancienneté devraient avoir été affichés dans vos établissements. Les listes d'ancienneté définitives seront retournées dans les écoles et les centres suivant la période de correction indiquée sur l'échéancier.

Comme il a été mentionné au dernier conseil des déléguées et délégués, les nouvelles dispositions locales concernant l'affectation seront en vigueur dès cette année. Il est à noter qu'il n'y a pas de grand changement concernant l'affectation au niveau de l'école ainsi que celle effectuée au niveau de la commission. Les changements les plus marqués sont au niveau des congés ainsi qu'au niveau de la mécanique de mouvements volontaires. Les textes officiels seront bientôt envoyés à l'impression. Il ne reste que quelques petites vérifications à faire avant de procéder, finalement, à la signature.

Cette année, celles et ceux qui voudraient demander un congé sans traitement à temps plein pour toute l'année scolaire 2010-2011, vous devez envoyer vos demandes à la commission scolaire **avant le 1^{er} avril 2010.** Les nouvelles dispositions locales ne vous obligent plus à spécifier les motifs de votre demande. Il

est à noter qu'une enseignante ou un enseignant ne peut utiliser un congé sans traitement à temps plein afin d'aller travailler pour une autre institution d'enseignement sans l'accord de la commission.

Vous pourrez encore cette année utiliser les formulaires déjà existants pour faire votre demande, car les nouveaux formulaires adaptés aux dispositions locales récemment négociées sont actuellement en préparation.

Pour ce qui est des congés sans traitement à temps partiel, vous aurez maintenant jusqu'au 15 juin de l'année scolaire pour demander votre congé pour l'année qui suit. Il sera important de le faire pour cette date, car les congés demandés après les délais ou en cours d'année ne pourront normalement débiter qu'au 1^{er} novembre ou au 1^{er} mars d'une année scolaire. Les congés sans traitement à temps partiel demandés dans les délais prévus seront aussi automatiquement accordés par la commission sous réserve d'une entente avec votre direction sur l'aménagement de ce congé.

Lors d'un prochain INFO, j'en profiterai pour revenir d'une façon plus élaborée sur les congés sans traitement à temps partiel ainsi que sur la nouvelle mécanique entourant les mouvements volontaires et les retours à l'école d'origine.

Comme d'habitude, si vous avez des questions ou préférez me rencontrer (au bureau ou à l'école), n'hésitez pas à me contacter.

Christian Plante

RECLASSEMENT DE LA SCOLARITÉ

Vous avez jusqu'au 31 mars 2010 pour remettre à la commission scolaire les documents requis pour un reclassement si, au 31 janvier 2010, vous avez complété les études nécessaires à une nouvelle évaluation de votre scolarité. Même si vous ne pouvez présenter les documents requis dans le délai prévu, vous devez avertir la commission scolaire avant l'échéance du délai.